

<p><b>COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 DECEMBRE 2018</b></p>
---

Présents : M. Bernard AUDARD, *Maire*, Mme Régine MOULIADE, Mme Sarah BRUALLA-CROUZET, *Adjointes*, Mme Christiane ARAN, Mme Francine GAILLARD, M. Alan ROBERTS et M. Mickaël VIATGÉ.

Absents et excusés: M. Serge CAZEAUX, M. Gérard CHASSAGNAT, Mme Aline LAPEYRE et Mme Marie-Pierre PINEL

*Après lecture et approbation de la dernière séance en date du 20 septembre 2018, l'ordre du jour appelle les questions suivantes :*

**I Adhésion de notre commune au syndicat mixte d'eau potable du gaillacois – Dissolution à la même date du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la Moyenne Vallée du Tarn**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la compétence EAU POTABLE est obligatoirement transférée à la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet (Loi NOTRE). Afin de préparer au mieux ce transfert, un groupe de travail a été créé. Les réflexions et propositions ont révélé une unité de vue pour continuer à assurer le service public d'eau potable selon le mode syndical.

Par ailleurs, la situation technique financière et organisationnelle des trois syndicats est si compatible que l'on peut engager cette union dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de donner un avis favorable au transfert intégral des compétences du SIEAP Moyenne Vallée du Tarn, au Syndicat Mixte d'adduction d'eau potable du Gaillacois au 1<sup>er</sup> janvier 2019, à la dissolution du SIEAP moyenne Vallée du Tarn à cette même date.

**II Transfert de la compétence extérieure contre l'incendie (DECI) au syndicat mixte d'adduction d'eau potable du gaillacois au 1<sup>er</sup> janvier 2019**

La loi du 17 mai 2011 a créé la police spéciale de la défense extérieure contre l'incendie, sous l'autorité du Maire. Afin de pallier à l'absence de ressources techniques au sein du personnel communal, quant à l'entretien des poteaux incendie (deux sur la commune), le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de transférer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 cette compétence au SMIX du gaillacois.

**III Débat sur les orientations générales du PADD (projet d'Aménagement et du Développement Durable) du PLU intercommunal Vère Grésigne Pays Salvagnacois**

Conformément au code de l'urbanisme, article L153-12, les orientations générales du PADD, doivent être soumises au débat des conseils municipaux :

- Axe 1 : développer et consolider l'armature urbaine du territoire,
- Axe 2 : Renforcer la dynamique économique et communale,
- Axe 3 : Valoriser le cadre de vie et le patrimoine pour un territoire agréable à vivre,
- Axe 4 : Assurer un développement respectueux des grands enjeux environnementaux.

**IV Point financier** fait par Régine Mouliade.

**V Présentation et mise à disposition des élus**

- Rapport d'activité 2017 de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.
- Rapport d'activité 2017 du Territoire d'Energie du Tarn.
- Rapport annuel prévention et la gestion des déchets.

**VI Questions diverses :**

- a) Point fait sur le séminaire des élus organisée par la Communauté d'Agglomération, afin de définir les grands objectifs à l'horizon 2030 et le nouveau rôle des élus dans l'Agglomération.
- b) Concours des Villages Fleuries avec le CAUE  
Point fait sur la démarche de labélisation 1 fleur de notre village.

AUDARD Bernard		LAPEYRE Aline	Absent
ARAN Christiane		MOULIADE Régine	
BRUALLA- CROUZET Sarah		PINEL Marie-Pierre	Absent
CAZEAUX Serge	Absent	ROBERTS Alan	
CHASSAGNAT Gérard	Absent	VIATGE Mickaël	
GAILLARD Francine			